

Convention de cofinancement

Entre

La Commune d'Elne,

Représentée par son Maire, Monsieur Nicolas GARCIA, dument autorisé par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2023, domiciliée 14 Boulevard Voltaire, 66200 ELNE,

Ci-après dénommée « **La COMMUNE D'ELNE** »

Et :

La Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès,

Représentée par son Président Monsieur Antoine PARRA, dument habilité par délibération du domiciliée 3 Impasse de Charlemagne 66704 ARGELES-SUR-MER

Ci-après dénommée «**la CCACVI** »

Ci-après désignées ensemble les « Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Afin de proposer aux usagers une eau de qualité, les services communautaires de la CCACVI interviennent régulièrement sur le réseau (entretien, surveillance de la qualité de l'eau) et mènent également des réalisations d'envergure notamment sur les centres-villes (renouvellement de canalisations et de branchements eau-assainissement). Depuis 2020, d'importants travaux de rénovations des installations sur plusieurs secteurs de la ville ont donc lieu, dont celui du quartier dit de la Mairie. Ces travaux entraînent la réfection d'une partie des chaussées concernées.

Article 1^{er} : Contexte et objet de l'intervention

A l'occasion de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur le secteur dit de la Mairie en décembre 2022, la Commune d'ELNE et la CCACVI ont souhaité définir les conditions dans lesquelles les voiries seraient remises en état.

Une attention particulière sera portée sur la rue du Languedoc, artère vétuste traversant le quartier depuis la route de Latour Bas Elne, jusqu'à la rue du Marché. Sur cette voie et contrairement aux autres, la Commune souhaite une réhabilitation complète de la chaussée sur toute sa surface, afin qu'elle retrouve une esthétique et harmonie.

Toutefois, la CCACVI ne finançant que la remise en état de la portion de voie sur laquelle elle est intervenue, les deux parties se sont rapprochées de manière exceptionnelle, pour déterminer la prise en charge respective du coût d'une remise en état complète de la rue du sur la totalité de sa surface.

Article 2 : Modalités de l'accompagnement de la CCACVI

Les travaux figurant dans le devis n° 6033 ci-annexé, seront réalisés.

Ils sont confiés à l'entreprise SAS PULL dans le cadre du marché « accord-cadre de travaux d'entretien de la voirie sur la Commune d'ELNE ».

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 2 semaines à compter de l'ordre de service à intervenir qui fixera la date de commencement des travaux à la mi-avril 2023.

Article 3 : Détermination du montant des participations financières des Parties

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 74 296,93 € T.T.C. (*soit 61 914,11 € H.T.*) La Commune d'ELNE avance la totalité des frais et appellera la participation financière de la CCACVI à hauteur de 48.45% de ce coût, soit un montant de 36 000€ T.T.C. (*soit 30 000€ H.T.*)

Article 4 : Modalités de règlement

Le montant de la participation de la CCACVI sera versé en une seule fois au terme des travaux réalisés. Ce montant est ferme et couvre l'intégralité de la participation versée par la CCACVI.

Le versement de la participation devra intervenir en tout état de cause dans les 60 jours suivant l'avis de somme à payer.

L'avis de somme à payer sera déposé par la Commune sur le portail CHORUS PRO (<https://chorus-pro.gouv.fr>) et transmis à l'adresse comptabilite@cc-acvi.com .

Toute correspondance relative à l'exécution de la convention doit être transmise à l'adresse de mairieelne@ville-elne.com

Article 5 : Constatation des travaux et déclenchement du paiement.

A l'achèvement des travaux, un procès-verbal de réception sera réalisé et visé par la Commune, Maître d'ouvrage et l'entreprise PULL au titre de l'accord cadre voirie. Une réception du chantier sera également faite sur la base de ce P.V. entre la Commune et la CCACVI. Le Procès-verbal qui en suivra déclenchera la demande de versement au profit de la Commune par la CCACVI.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée, elle s'achève à la livraison des travaux et au plus tard le, 30 juin 2023.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

Article 8 : Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les Parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Litiges

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du tribunal administratif de Montpellier.

Fait en deux (2) exemplaires,
A ELNE, le

Pour la **Commune d'ELNE**
Le Maire, Nicolas GARCIA

Pour la **CCACVI**
Le Président, Antoine PARRA

Annexe 1 : plan de situation des travaux
Annexe 2 : devis de travaux de l'entreprise PULL

SAS AU CAPITAL DE 150700 EUROS
 MAS LE PALOL BP N°68
 66200 ELNE
 TEL : 04.68.22.40.94
 FAX : 04.68.22.77.79
 N° intracom : FR 71 381814847
 N° Siret : 381814847 00012

Adresse de facturation :

MAIRIE D'ELNE
 14, BOULEVARD VOLTAIRE BP 11
 CITE ADMINISTRATIVE
 66202 ELNE cedex

DEVIS

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6033	16/02/2023	MAIRIEEL			

N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT
	RUE DU LANGUEDOC - Tranche 1 (route de latour bas elne vers mairie)						
	Accord-cadre de travaux d'entretien de la voirie sur la commune d'Elne						
	PREPARATION						
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	FFT	1	800.00 €			800.00 €
1.2	Signalisation de circulation de chantier	1/2J	16	350.00 €			5600.00 €
	TERRASSEMENTS						
2.13	Réglage et compactage du fond de forme	M2	1387	0.20 €			277.40 €
	CHAUSSEES ET TROTTOIRS						
4.10	Sciage de revêtement existant	ML	68	4.50 €			306.00 €
5.1	Démolition de revêtement existant	M2	1387	12.00 €			16644.00 €
4.16	Mise en oeuvre de GNT 0/20	M3	146	30.00 €			4380.00 €
4.21	Mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation	M2	1387	2.00 €			2774.00 €
4.22	Mise en oeuvre d'un béton bitumineux 0/6 mécanique	T	203	145.00 €			29435.00 €
	MACONNERIE, BORDURES ET CANIVEAUX						
5.2	Démolition de bordures et caniveaux	ML	18	15.00 €			270.00 €
5.4	Pose de caniveaux CC1	ML	18	35.00 €			630.00 €
	ETUDES, CONTROLES ET ETAT DES LIEUX						
9.1	Réalisation d'un constat d'huissier	FFT	2	400.00 €			800.00 €
9.2	Réalisation d'un levé topographique: terrain	1/2J	1	150.00 €			150.00 €
9.3	Réalisation d'un levé topographique: bureau	1/2J	1	410.00 €			410.00 €
	RABAIS COMMERCIAL 0.9%		-1	562.29 €			-562.29 €

Accusé de réception en préfecture
 066-200043602-20230407-DL2023-0116-DE
 Date de réception en préfecture : 17/04/2023

A reporter

61 914.11 €

N°	Date Pièce	Code client	Code NIF	Date livraison	Chantier
6033	16/02/2023	MAIRIEEL			

N° prix	Désignation	Unité	Qté	PU HT	%	AV%	Montant HT

Taux TVA	Montant TVA
20 %	12 382.82 €
10 %	0.00 €
7 %	0.00 €

Total HT	61 914.11 €
Total TVA	12 382.82 €
Total TTC	74 296.93 €

Devis arrêté à la somme de Soixante quatorze mille deux cent quatre-vingt seize euros

Si bon pour accord, devis à nous retourner accepté et signé.

email : lpull@wanadoo.fr
site web : http://www.pulltp.com

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-0116-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023